



Bulletin syndical d'informations publié par l'Union des Cadres de Paris
UCP@paris.fr - <http://cadresvp.free.fr/>

DPP 2011 : Réunion de la dernière chance : ça passe ou ça casse

Dans le cadre du mouvement de « décentralisation » et de territorialisation de l'ensemble des services municipaux souhaité par la Ville de Paris, la Directrice de la Prévention et de la Protection a engagé un projet de réorganisation de sa direction, baptisé « DPP 2011 ».

Pour l'aider, elle a fait appel à un cabinet extérieur. Les personnels de sécurité regrettent que la communication de la direction ait privilégié la démarche par rapport au fond de la réforme. L'absence d'informations claires notamment sur l'avenir des agents en termes de métier et de carrière favorise les rumeurs et suscite leur inquiétude.

Les groupes de travail, très encadrés, n'ont pas associé pleinement les représentants du Personnel. Visiblement la feuille de route semble préétablie et les agents sont simplement conviés à venir valider des décisions déjà prises en amont.

Il est tout à fait dommageable qu'une réorganisation de services d'une telle ampleur soit mise en œuvre sans de véritables échanges, sans que les personnels soient en mesure d'apporter en la matière leur expertise acquise de longue date et puissent faire des propositions concrètes.

Les organisations syndicales refusent des décisions qui seront prises sans véritable concertation, alors que l'avenir professionnel des personnels est en jeu.

Face à cette situation, afin d'expliquer leurs préoccupations, les organisations syndicales de la filière sécurité ont décidé de se réunir en intersyndicale (CFDT,CFTC,CGT,FO,UCP,UNSA) qui a été reçue le 1^{er} février par la direction. Cette dernière n'a apporté de réponse que sur la forme et non sur le fond.

L'intersyndicale déplore l'échec de cette nouvelle étape qui s'inscrit dans une spirale négative, ce qui l'a conduit à rédiger un message fort adressé à l'exécutif dans l'espoir de susciter une prise de conscience de la nécessité de mettre un point d'arrêt à ce qui pourrait aboutir à un marché de dupes.

Les organisations syndicales, toutes solidaires, se trouvent face à une difficulté liée à la structure du dialogue avec la direction concernée, ce qui conduit in fine à ce qu'il devienne plus ardu de trouver le bon interlocuteur. Dans ces conditions, l'intersyndicale demande que la prochaine rencontre avec la direction prévue le 7 février 2011, soit présidée par M. Philippe CHOTARD, Secrétaire général délégué en charge de l'espace public.

Nous vous rendrons compte de cette réunion qui apparaît d'ores et déjà comme celle de la dernière chance.

Réforme de la catégorie B : un entretien approfondi avec la DRH

Lors de l'entretien qu'elle avait demandé à la DRH et qui s'est tenu le 2 février dernier, l'UCP a pu échanger de manière approfondie avec M. Patrick GEOFFRAY, Directeur-adjoint des ressources humaines, sur la réforme de la catégorie B.

Ce fut l'occasion pour l'UCP de réaffirmer son attachement à l'identité des métiers et au traitement de tous les corps concernés sur un pied d'égalité, en profitant de l'opportunité de la réforme de la catégorie B pour harmoniser vers le haut les statuts disparates et inégaux.

En outre, l'UCP a posé la problématique de la cohérence globale de l'ensemble de la réforme, malgré l'attente de textes, pour que les agents soient traités de manière équitable et a évoqué la nécessité que la date de prise d'effet de la réforme, commune à tous les agents, soit celle qui leur est le plus favorable.

Le contenu détaillé de l'entretien vous sera présenté dès le prochain UCP Flash.

CAS-VP : Alignement du statut des conseillers socio-éducatifs sur la fonction publique hospitalière

En 2007, les décrets 2007-839 et 2007-843 sont venus modifier le statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière. Ces mesures prévoient notamment un corps comprenant deux grades et un reclassement indiciaire.

Leurs fonctions sont comparables avec celles des conseillers socio-éducatifs du CASVP.

Aussi l'UCP demande t'elle l'alignement de ce corps sur la fonction publique hospitalière afin de faire bénéficier ses membres d'un déroulement de carrière plus favorable et d'une meilleure rémunération.

CAS-VP : Réforme du statut des infirmier(ère)s et droit d'option entre catégorie A et B

Avant le 30 mars 2011, les infirmier(ère)s du CASVP doivent opter soit pour le maintien dans la catégorie B et conserver le bénéfice de la catégorie active soit intégrer la catégorie A et perdre cet avantage.

L'UCP a demandé à la DRH d'organiser une réunion d'information pour les infirmier(ère)s et de leur adresser un courrier leur précisant le contenu de la réforme et ses conséquences en fonction de leur situation administrative individuelle, dans chacune des deux hypothèses.

L'UCP se tient à la disposition des infirmier(ère)s pour leur donner toutes précisions souhaitées.
(syndicat.ucp.unect.vp@paris.fr que vous pouvez joindre par téléphone au **01 43 47 83 90**).

CAS-VP : Préavis de grève des agents de maîtrise

Dans le cadre de la réforme de la catégorie B, il est envisagé de fusionner le corps des agents de maîtrise du CAS-VP avec celui de la Ville de Paris. A l'initiative d'une intersyndicale (UCP et FO qui sont les deux organisations représentatives de ce corps au CAS-VP), les agents de maîtrise du CAS-VP, réunis en assemblée générale le jeudi 3 février après-midi, ont décidé à l'unanimité de :

- s'opposer au projet de fusion avec la Ville de Paris ;
- déposer, à cet effet, un préavis de grève pour le vendredi 11 février prochain ;
- revendiquer l'ouverture d'une réelle négociation pour que le CAS-VP continue à gérer directement la carrière et la promotion de ses agents de maîtrise.

CONCOURS ET EXAMENS

Concours interne pour l'accès au corps des attachés d'administrations parisiennes : le jury a arrêté la liste des candidats reçus par ordre de mérite : Marianne GUYOT, Antoine TIXIER, Valérie GUICHARD, Marie-Charlotte DELAERE-GRAND, Xavier MEYER, Irène CHATE-BAUDRY, Sandrine PIERRE, Cécile MINE, Célia MELON et Roseline CARALP.

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45